

RAPPORT DU JURY

Etablissement organisateur : Grenoble INP

Grade : Ingénieur d'Etudes

Nature du concours : Interne

BAP : C

Emploi-Type : Ingénieur-e en techniques expérimentales - C2B42

Nombre de postes mis au concours : 2

Nombre de candidats admissibles : 9

BILAN

Le jury a retenu les critères suivant pour l'évaluation des candidats :

- Qualité du dossier (forme et qualité rédactionnelle, esprit de synthèse, contextualisation de la candidature en termes de formation/expérience par rapport à l'emploi type, ...).
- Technicité / expérience en lien avec l'emploi type
- Adaptation de la formation initiale et/ou continue (niveau et domaine disciplinaire des diplômes par exemple)

Il a été également tenu compte, le cas échéant, de la capacité d'adaptation (mobilité thématique, fonctionnelle et/ou géographique par exemple) pour les candidats les plus expérimentés.

Le jury a constaté que de nombreux dossiers ne comprenaient pas d'organigramme structurel et/ou d'organigramme fonctionnel alors que cela est demandé. De même, beaucoup de dossiers ne comportaient pas le visa du responsable du service ou de l'établissement d'affectation. Cela a été pris en compte par le jury dans le cadre de l'évaluation de la qualité du dossier.

Les mêmes grilles et modalités d'évaluation ont été utilisées pour tous les dossiers.

Toutes les notations et décisions ont été prises à l'unanimité du jury.

Le seuil d'admissibilité a été choisi à 10/20.

Par ailleurs, le jury conseille aux candidats qui occupent des postes d'adjoint technique ou de technicien de mettre en avant si possible dans leur rapport d'activité, les missions et responsabilités exercées au niveau ingénieur d'études en lien avec l'emploi type ou à défaut, pour maximiser leurs chances d'évolution, de se présenter aux concours internes dans le corps immédiatement supérieur à leur corps actuel.

Fait à Villeurbanne le 14/06/2018

Patrick Pittet